

**Abonnez-vous à un geste solidaire, économique et écologique
et offrez à un enfant l'eau potable de sa survie !**

Solidarités
Aide humanitaire d'urgence

» **Abonnez-vous à un geste solidaire :**

Choisissez le prélèvement automatique pour soutenir les actions de SOLIDARITÉS et recevez un économiseur d'eau. Grâce à celui-ci, vous ferez des économies sur votre facture d'eau et d'électricité que vous retransmerez, par vos versements réguliers, à SOLIDARITÉS, sans frais supplémentaires.

» **Abonnez-vous à un geste économique et écologique :**

Avec cet économiseur d'eau pour robinet vous faites couler moins d'eau... et plus d'air. Sans perte de confort, vous limitez ainsi le débit de près de la moitié (6 litres par minute au lieu de 11). Avec l'économiseur d'eau, vous réduisez vos factures d'eau et d'électricité et **VOUS SAUVEZ UNE VIE !**

Consommation EAU + ENERGIE	Par jour	Par an	Coût total
Consommation d'eau moyenne par foyer	156 litres	51 m3	149,40 €
Consommation d'électricité pour produire 1/3 d'eau chaude	2,7 kWh	990 kWh	75,46 €
TOTAL		121,20 €	224,86 €

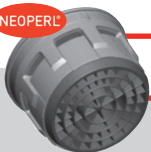
*Calcul basé sur le prix moyen de l'eau au m³ en France et sur la consommation annuelle moyenne. Économie réalisée par l'utilisation d'économiseurs d'eau sur 2 lavabos, dans un foyer de 4 personnes.

Avec les économiseurs d'eau vous ferez une économie totale de 103,60 €*

» **Bénéficiez d'une réduction d'impôts :**

Vous pouvez déduire 75% du montant total de vos dons dans la limite de 510 € de dons annuels. Au-delà, le taux de la déduction est de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Si ce nouveau plafond est dépassé, l'excédent pourra être reporté sur les 5 années suivantes. Ainsi, un soutien mensuel de 17 € ne vous revient en réalité qu'à 4,25 € par mois.

NEOPERL



Plus d'économies = plus de vies sauvées

Avec 8,50 € par mois
soit 2,13 € après déduction fiscale,
j'offre 2 litres d'eau potable
à 2 enfants tous les jours.

Votre déduction fiscale annuelle :
76,50 €

Avec 13 € par mois
soit 3,25 € après déduction fiscale,
j'offre 2 litres d'eau potable
à 3 enfants tous les jours.

Votre déduction fiscale annuelle :
117 €

Avec 17 € par mois
soit 4,25 € après déduction fiscale,
Nos volontaires mettent
en place des infrastructures
durables d'accès à l'eau
potable (puits, forages...).

Votre déduction fiscale annuelle :
153 €

Merci de vous abonner à un geste solidaire en remplissant le bulletin de soutien régulier ci-joint.

SOLFlierPA